

Mardi 17 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATIONS CORONAVIRUS - COVID 19

Suite aux annonces nationales, la Ville d'Annecy, l'agglomération du Grand Annecy et la Sibra informent les Annéciens sur les dernières mesures mises en place sur le territoire pour le maintien du service public, dans le respect des consignes de sécurité liées à l'épidémie.

La Ville d'Annecy

Accueil des services publics

Tous les services administratifs municipaux maintiennent un accueil téléphonique afin de répondre aux questions des usagers (aux numéros habituels).

Pour les services accueillant du public (accueil publics fragiles, mairies de proximité, état-civil), un roulement est organisé au mieux des règles imposées.

1- Service État-Civil - Formalités administratives

Conditions d'accueil

- Pose d'hygiaphone ou, en l'absence, d'une distance de sécurité
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique

EXISTANT - MAINTENU

Le service assure, à partir de ce mercredi, une continuité pour les démarches d'état-civil pour les missions suivantes : (auprès des services État-Civil de chaque commune déléguée, aux horaires suivants : 8h30/12h et 13h30/17h),

- déclarations des naissances et des reconnaissances
- déclarations de décès
- délivrance des autorisations funéraires, achat des concessions funéraires

Les permanences du samedi matin ne sont plus assurées. **ANNULE**

EXISTANT - MAINTENU

A ce jour, **les mariages sont maintenus** mais les cérémonies sont réduites à la limite la plus stricte : les futurs époux et les témoins.

SERVICE REDUIT

Seules les demandes de carte nationale d'identité et de passeports urgentes et indispensables seront traitées ainsi que les restitutions des documents réalisés.

Pour toute demande exceptionnelle, les usagers sont invités à contacter les accueils de proximité et à ne pas se déplacer, conformément aux mesures prises de confinement sanitaire.

Contacts accueils de proximité (de 8h30 à 12h et de 13h à 17h) :

- Annecy : 04 50 33 88 88
- Annecy-le-Vieux : 04 50 23 86 00
- Cran-Gevrier : 04 50 88 67 00
- Meythet : 04 50 22 78 80
- Pringy : 04 50 27 29 12
- Seynod : 04 50 33 45 00





2- Petite enfance, Vie scolaire, Jeunesse

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Accueils des enfants et des jeunes

Il est exclusivement réservé aux parents exerçant certaines professions :

- **personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé
- **personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Ainsi que les enfants de **policiers, gendarmes, pompiers, agents d'astreinte du service public et chauffeurs de bus Sibra**.

Les conditions habituelles de tarification s'appliquent.

Inscriptions scolaires

ANNULE

Les inscriptions scolaires prévues du 30 mars au 30 avril sont suspendues.

Les centres de loisirs

ANNULE

Tous les centres de loisirs municipaux seront fermés durant les vacances scolaires de printemps (du 20 au 31 avril). Les inscriptions prévues à partir du 18 mars sont donc annulées.

3- Services dédiés aux séniors et personnes en difficulté

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Un Plan Covid-19 (idem au principe du plan canicule) est mis en place.

Un numéro de téléphonie spécial, destiné uniquement aux personnes en difficulté : personnes âgées isolées, fragiles, ayant besoin d'une aide extérieure, est opérationnelle dès ce mercredi.

Contact : 04 50 88 67 36.

Production de repas

A partir du mercredi 18 mars, toute la production de repas sera centralisée à la cuisine centrale d'Annecy.

En priorité sera assuré :

EXISTANT - MAINTENU

- la production de repas destinés aux résidences pour personnes âgées et pour le portage de repas à domicile,

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

- les repas pour les accueils d'urgence des crèches et restaurants scolaires (5jours/7)

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

- les repas portés au domicile des séniors de plus de 70 ans (sur demande du service municipal dédié aux séniors). Les agents de ce service assureront le portage à domicile.



SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

À la demande de l'hôpital d'Annecy, une production de 600 repas/jour sera assurée par le prestataire de la Ville, la société Leztroy.

EXISTANT - MAINTENU

Structures à caractère social

Les centres d'hébergement pour personnes sans domicile fixe restent ouverts.

Certaines structures d'actions sociales, en faveur des plus démunis, maintiennent leur activité selon un certain protocole : Intervalle, domiciliation, croix rouge « La petite épicerie », Secours populaire, ordre de malte, Epicerie de Seynod « les paniers de l'amitié », Croix Rouge (douches, repas du jeudi soir, distribution alimentaires et appui aux urgences de l'hôpital). Renseignements et précisions directement auprès de ces structures.

4- Sécurité

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Vidéosurveillance

Le PC de vidéosurveillance est totalement opérationnel pour la surveillance du domaine public équipé.

EXISTANT – MAINTENU/RENFORCE

Police municipale

Les agents de la police municipale effectueront des contrôles sur la voie publique pour garantir la sécurité de tous et s'assurer que les commerces fermés ne font pas l'objet de dégradations.

5- Sport

Un numéro de téléphone unique pour joindre les équipements sportifs sera mis en place prochainement

6- Stationnement des véhicules

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Tous les stationnements de surface sont gratuits jusqu'à nouvel ordre.

7- Service de proximité

SERVICE REDUIT

Permanences bus Vie des quartiers

Annulation des permanences du Bus Vie des quartiers.

Le service Vie des quartiers maintient un accueil téléphonique au 04 50 33 88 23 ou par mail :

vie.des.quartiers@annecy.fr

8- Culture

Médiathèques

EXISTANT - MAINTENU

Des services sont accessibles depuis son domicile : auto-formation, cours et modules en ligne, presse (journaux et magazines), cinéma (5 films à regarder par mois) et presse ancienne savoyarde, à découvrir !

Comme tous les lieux accueillant du public, les médiathèques sont fermées ainsi que les boîtes de retour.

ANNULE

Les services de transfert et de réservation sont également suspendus.

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Enseignement à distance

Le Conservatoire va prochainement mettre en place des enseignements à distance.



9- Vie économique

EXISTANT - MAINTENU

Marchés hebdomadaires

Seuls les marchés alimentaires sont maintenus. Les bancs des différents étals seront plus espacés pour respecter les consignes spécifiques.

SERVICE SPECIAL – NOUVEAU

Les commerces d'Annecy qui ont dû fermer leurs portes **seront exonérés de taxes** relatives au droit de voirie, terrasse, enseigne ou droit de placiers pour les marchés.

NB : Sauf le stationnement de surface, les services payants maintenus, le sont aux conditions habituelles.

Consultez les informations concernant le coronavirus Covid 19 sur www.annecy.fr.



L'agglomération du Grand Annecy

Compte-tenu des nouvelles directives nationales, l'accueil physique du public dans les lieux gérés par l'agglomération du Grand Annecy n'est plus possible depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. L'accueil téléphonique est en revanche maintenu.

Tous les efforts se concentrent sur la continuité des services publics essentiels qui sont, à ce jour, assurés normalement :

- **production d'eau potable** : suivi de la production d'eau potable, en équipes réduites, avec mise en place d'un roulement hebdomadaire. Les interventions sur le réseau de distribution sont limitées aux seules urgences. Les dispositifs d'astreinte sont maintenus. La relève, l'accueil physique et téléphonique des abonnés, le renouvellement de compteur sont pour l'instant suspendus. Une permanence téléphonique est assurée (locaux de la Césièrè à Annecy)
- **collecte des déchets** : toutes les collectes sont assurées, à l'exception de la collecte des déchets alimentaires du cœur de ville. La livraison des bacs est maintenue, avec priorisation des interventions. Les déchetteries sont, quant à elle, fermées à compter du 17 mars midi, puisqu'elles ne peuvent plus recevoir de public. Un accueil téléphonique est assuré au 04 50 33 02 12
- **services aux personnes âgées** : sont, à ce jour, assurés normalement.

Le Président du Grand Annecy souhaite préparer un plan de relance économique locale avec l'ensemble des acteurs concernées : entreprises, organisations syndicales, services de l'état. Les services de l'Agglomération et leur Président ont par ailleurs rencontré les professionnels du tourisme, hôteliers, restaurateurs, pour réfléchir dès maintenant à un plan de soutien et de reprise.

La Sibra

Dans le cadre des nouvelles dispositions nationales annoncées lundi 16 mars 2020 par le Président de la République, la Sibra ajuste son offre de transport.

L'objectif est clair : adapter les moyens à la réduction des déplacements nécessaires pour endiguer la propagation du virus tout en veillant à garantir l'essentiel du service public.

Ainsi, à partir du Jeudi 19 Mars, la Sibra appliquera des horaires réduits et ajustés sur la base des horaires « samedi et été ».

- Pour les lignes urbaines 1 à 18 : passage en horaires allégés et ajustés sur la base des « horaires samedi et été »
- Pour les lignes interurbaines : pas de changement.
- Interruption du fonctionnement de toutes les lignes du réseau à partir de 21H
- Maintien des lignes du dimanche et jours fériés.
- Maintien du service Handibus mais avec des modalités aménagées (pas de groupage).
- Suppression des lignes Glières et Semnoz à partir de Mercredi 18 mars.
- Suppression des circuits scolaires depuis lundi 16/ mars.

Ces nouveaux horaires applicables à partir du jeudi 19 mars seront disponibles dès que possible sur :

- Sibra.fr : info trafic et actu
- Facebook
- Appli Sibra





ANNECY



Grand
Anancy
AGGLOMÉRATION



Sibra
Faire du bus un choix naturel



Par ailleurs, nous rappelons les mesures prises depuis Lundi 16 mars concernant l'usage du réseau de transport collectif et visant à limiter les contacts et les manipulations :

- Suspension de la vente de tickets unitaires à bord des bus.
- Autorisation de montée à bord du bus par les portes arrières pour tous les bus standard (ce qui est déjà le cas pour les bus articulés).

Par conséquent, pour monter dans le bus, les voyageurs occasionnels devront préalablement se munir d'un titre de transport qu'ils peuvent acquérir, à leur convenance, auprès de différents points de vente, dématérialisés ou de proximité (appli Sibra / boutique en ligne / réseau de dépositaires).

Concernant le service aux voyageurs, l'Espace Commercial de la Sibra a interrompu l'accueil physique des clients depuis Lundi 16/03/2020 mais reste à disposition pour traiter les différentes demandes :

- Accueil téléphonique : 04 50 10 04 04
- Par mail : sibra@sibra.fr
- Achat de titres et renouvellements d'abonnements sur www.sibra.fr
- Achat de E-Tickets (unité et carnets) dans l'Appli Sibra.

